



# Union Régionale des Médecins Libéraux de Corse

SIRET 399 147 149 00039 - Code APE 913E - Loi n° 93-8 du 4 janvier 1993 - Décret n° 93-1302 du 14 décembre 1993

Ajaccio, le 18 février 2008

Docteur «Prénom» «NomFamille»

«Adresse»

«Adresse\_2»

«CodePostal» «Ville»

Objet : Utilisation des médicaments génériques dans le traitement de l'épilepsie.

N/Réf : CD-08.018

Chère consœur, Cher confrère,

Lors de l'assemblée générale du 30 juin 2007, l'URML Corse a été sollicitée par le Dr GALETTI Patrick, neurologue à BASTIA, afin de sensibiliser les médecins exerçant en Corse sur les dangers potentiels de l'utilisation des médicaments génériques dans le traitement de l'épilepsie.

Le Dr GALETTI Patrick a demandé à l'URML de diffuser une note d'information aux médecins à ce sujet.

Avant de faire cette démarche, nous avons sollicité en date du 26 juillet 2007 l'AFSSAPS, afin d'avoir un avis officiel.

A ce jour nous n'avons toujours pas reçu de réponse.

En conséquence nous diffusons aujourd'hui les documents en notre possession afin que chacun se détermine librement sur ce sujet.

En vous souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Chère consœur, Cher confrère, l'expression de mes sentiments les plus confraternels.

Dr Félix Antoine FRANCESCHINI

Président